



Bulletin départemental n° 460 du 3 octobre 2024



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Sommaire:

Service académique des examens et concours

- Arrêté relatif à l'organisation et à l'ouverture des inscriptions du CIRPE, session 2025

IEN ASH

- Orientation vers les enseignements adaptés du second degré, rentrée scolaire 2025

Division du 1er degré

- Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur/trice d'école de deux classes et plus à compter de l'année 2024/2025

Division des élèves

- Déclaration d'accidents scolaire

Pôle des Examens et Concours
Pôle académique CFG/DNB

Affaire suivie par :
Valérie SEARD
Tél : 04 90 27 76 50
Mél : pole.examenetconcours84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers - 84077 AVIGNON CEDEX 4
Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Da
douleurs
Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h30

**OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS AU PREMIER CONCOURS
INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES – SESSION 2025
OUVERT AUX INSTITUTEURS EXERÇANT DANS LE VAUCLUSE**

**Le Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,**

Vu le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs
des écoles.

Vu l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation du premier concours interne
de recrutement de professeurs des écoles.

Vu l'arrêté ministériel du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025, l'ouverture de premiers
concours internes de recrutement de professeurs des écoles.

Vu la note de service du 19 septembre 2024, parue au BOEN n°36 du 26 septembre 2024 précisant les
modalités d'organisation des recrutements de la session 2025.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le registre des inscriptions au premier concours interne de recrutement de professeurs
des écoles, session 2025 sera ouvert dans le département de Vaucluse du 1^{er} octobre 2024,
à partir de 12 heures au 7 novembre 2024, 12 heures, heure de Paris.

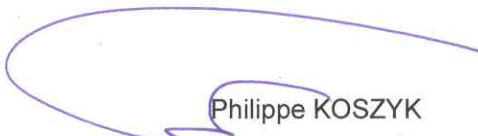
La période d'inscription au concours de la session 2025 ne sera pas prolongée.

ARTICLE 2 : L'inscription s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation à l'adresse
suivante : [https://www.devenirenseignant.gouv.fr/inscrivez-vous-aux-concours-de-
recrutement-d-enseignants-1061](https://www.devenirenseignant.gouv.fr/inscrivez-vous-aux-concours-de-recrutement-d-enseignants-1061)

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la DSDEN de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 1^{er} octobre 2024

Pour le recteur et par délégation,
le directeur académique des services de
l'Éducation nationale de Vaucluse


Philippe KOSZYK

Circonscription IEN ASH

Avignon, le 20/09/24

Affaire suivie par :
Christine DELOMENIE IEN ASH
Tél : 04 90 27 76 11
Mél : ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr

49, rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

**L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale de Vaucluse**

Président de la CDOEA

à

**Mesdames et Messieurs les principaux de collège,
Mesdames et Messieurs les directeurs adjoints chargés de
SEGPA,
Madame l'inspectrice de l'information et de l'orientation,
Monsieur le directeur de la MDPH,
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO,
Madame le médecin responsable départementale,
Madame l'assistante sociale responsable départementale,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs du second degré**

Objet : Orientation vers les enseignements adaptés du second degré pour la rentrée scolaire 2025

Références :

Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République B.O. n°2013-595 du 8 juillet 2013

Décret n° 2005-1013 du 24 août 2005, JO du 25 août 2005 portant sur les dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège

Décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013 définissant la composition et les modalités de fonctionnement du conseil école-collège

Arrêté du 7 décembre 2005, (BO n°1 du 05 janvier 2006 et JO n°293 du 17 décembre 2005) relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré

Arrêté du 14 juin 2006, modifie l'arrêté du 7 décembre 2005

Circulaire 2015-176 du 28-10-2015, relative aux enseignements adaptés

La présente circulaire vise à définir les modalités d'admission en SEGPA en classe de 5^{ème}.
Pour toute demande d'orientation en 4^{ème} SEGPA, prendre contact avec l'enseignant référent
coordonnateur de la CDOEA (ce.ienash84.cdoea@ac-aix-marseille.fr – 04 90 24 76 40). Les entrées en
classe de 4^{ème} EGPA restent exceptionnelles pour des situations particulières.

1. PUBLIC CONCERNE :

Les SEGPA accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles
n'ont pu jusqu'ici remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Le redoublement ayant un
caractère exceptionnel (article L.311-7 du code de l'éducation), il n'est plus, à ce titre, une condition
nécessaire à l'orientation en SEGPA.

« Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences définies dans le socle commun
de connaissances, de compétences et de culture, attendues à la fin du cycle des apprentissages
fondamentaux et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues
au cycle de consolidation » (circulaire n°2015-176 du 28/10/2015)

Les SEGPA permettent une prise en charge globale dans le cadre d'enseignements adaptés, fondée sur
une analyse approfondie des potentialités et des difficultés de ces élèves, et l'acquisition des savoirs et
compétences nécessaires pour accéder à une formation conduisant au minimum à une qualification de
niveau 3 (CAP).

La SEGPA ne saurait accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés
directement liées à la compréhension de la langue française. De même, ces structures ne concernent pas
les élèves qui peuvent tirer profit d'une mise à niveau grâce aux différents dispositifs d'aide et de soutien
existant au collège et définis par le PPRE Passerelle (accompagnement personnalisé).

*Une plaquette d'information sur les SEGPA à destination des familles et des professionnels de l'éducation
nationale, se trouve en pièce jointe à cette note (annexe 2).*

**Seuls les élèves bénéficiant de PPRE peuvent faire l'objet d'une demande
d'orientation en SEGPA/EREA.**

2. MODALITES PRATIQUES DE CONSTITUTION DES DEMANDES D'ADMISSION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES :

2.1 : Mise en œuvre

- **Pour les élèves ayant bénéficié d'une pré-orientation en SEGPA**, le dossier constitué en classe
de CM2 doit être complété par les travaux et les bulletins scolaires/LSU de l'élève, et peut être enrichi
de nouveaux éléments établis par le psychologue de l'éducation nationale. La situation de chaque
élève sera alors réétudiée afin de valider ou non la pertinence de la poursuite d'une scolarité en
SEGPA.

- **Pour les élèves de 6^{ème} qui n'ont pas bénéficié d'une pré-orientation en SEGPA**, et particulièrement pour ceux dont les résultats aux évaluations nationales de 6^{ème} montrent une maîtrise fragile ou insuffisante des acquis, un dossier est constitué en respectant le calendrier suivant :

En novembre, le professeur principal recueille les éléments fournis par l'école élémentaire (PPRE passerelle, bilans RASED, comptes rendus divers) et les éléments scolaires de la 6^{ème} (PPRE, PAP, comptes rendus d'équipes éducatives, LSU...). Le professeur principal rencontre les représentants légaux pour évoquer la possibilité d'une orientation vers les EGPA.

De novembre à décembre, le chef d'établissement réunit une équipe éducative (document A). Celle-ci est un préalable incontournable à toute constitution du dossier d'orientation. Elle doit se tenir avec la famille et tous les membres de la communauté éducative. La présence du médecin, de l'assistante sociale et des partenaires extérieurs est fortement recommandée, notamment pour des situations très « sensibles ».

Si une orientation vers les EGPA est conseillée, tous les représentants légaux doivent autoriser la constitution et l'étude du dossier en complétant et signant la saisine (document B). Celle-ci doit comporter les coordonnées, l'avis et la signature des deux parents. **Si l'une des signatures ne peut être recueillie, le motif doit figurer sur la saisine.**

2.2 : Constitution du dossier d'orientation

Le dossier doit être envoyé en version papier à l'enseignant référent coordonnateur de la CDOEA. Le dossier ne sera pas étudié en cas d'absence de pièces obligatoires (liste des pièces indispensables ci-dessous). **Il n'y aura pas d'appel de pièces.**

Le dossier d'orientation comporte obligatoirement les éléments suivants :

- le compte-rendu de l'équipe éducative (document A)
- la saisine complétée et signée par tous les représentants légaux (document B)
- la fiche de synthèse (document C)
- les renseignements scolaires (document E)
- le protocole académique d'évaluation pour une entrée en 5^{ème} SEGPA ou 4^{ème} SEGPA (documents F et G)
- la copie du PPRE et/ou PAP mentionnant le bilan des aides et accompagnements mis en œuvre
- le LSU et/ou les bulletins scolaires
- le bilan psychologique (daté et signé) réalisé par le psychologue de l'éducation nationale EDO qui le transmet au CIO

Attention : *C'est l'ensemble de ces éléments qui permet à la commission de se prononcer. Le protocole d'évaluation ne constitue pas à lui seul un élément déterminant pour l'orientation vers les EGPA.*

Le dossier d'orientation peut également comporter :

- des travaux représentatifs des compétences de l'élève **en français et en mathématiques**
- la copie du PAI
- les évaluations nationales 6^{ème} (fiche de restitution individuelle)
- l'ancien GEVA-Sco

- l'évaluation sociale (document D), lorsqu'un internat est envisagé pour répondre à un besoin éducatif spécifique. Elle est rédigée par l'assistant(e) social(e) du service social scolaire de l'éducation nationale de l'établissement ou à défaut, par une assistante sociale de circonscription qui connaît la famille ou celle du secteur du domicile de l'élève. Elle est transmise directement au service social en faveur des élèves de la Direction académique.
- la fiche de renseignements médicaux (le cas échéant). Elle est transmise directement par le médecin scolaire au service médical en faveur des élèves de la Direction académique.

2.3 : Calendrier d'envoi des documents (annexe 1)

Deux dates butoir :

- **Lundi 17 mars 2025** : l'établissement transmet au coordonnateur de la CDOEA (ce.ienash84.cdoea@ac-aix-marseille.fr – 04 90 24 76 40) le compte-rendu d'équipe éducative (**document A**) et la saisine (**document B**) complétée et signée pour chaque demande d'orientation en SEGPA.
- **Mercredi 23 avril 2025** : l'établissement transmet **les dossiers complets en version papier** à l'IEA ASH (DSDEN de Vaucluse – CDOEA – 49, rue Thiers – 84000 Avignon).

A tout moment la famille peut être conviée par un directeur adjoint chargé de SEGPA à une visite de la structure et à une présentation des enseignements adaptés.

3. COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION (CDOEA) :

L'orientation vers les structures d'enseignements adaptés relève des compétences de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de Vaucluse, après avis d'une commission départementale d'orientation et recueil d'une réponse des représentants légaux.

La commission départementale plénière est présidée par le Directeur académique ou son représentant. Elle est composée de membres des corps d'inspection, de personnels de direction, d'enseignants, de représentants de parents d'élèves, du médecin conseiller technique départemental, de l'assistant social conseiller technique départemental, de psychologues de l'éducation nationale EDA et EDO, d'un directeur de centre d'information et d'orientation, d'un assistant de service social.

Elle est précédée de sous-commissions qui instruisent les dossiers des élèves et soumettent un avis motivé à la CDOEA plénière. Ces sous-commissions sont présidées par l'inspectrice ASH et sont composées d'un principal de collège, d'un directeur adjoint chargé de SEGPA, d'un directeur de centre d'information et d'orientation, d'un assistant social et d'un médecin scolaire. Elles se déroulent dans les locaux de la DSDEN.

Les représentants légaux des élèves susceptibles d'être orientés peuvent, s'ils le souhaitent, prendre contact avec le coordonnateur de la CDOEA.

La commission départementale d'orientation se réunira en plénière le **Vendredi 6 juin 2025.**

L'enseignant référent coordonnateur adressera par courrier les avis de la CDOEA, accompagnés d'un accusé de réception, aux représentants légaux. Ces derniers auront un délai de 15 jours pour notifier leur accord ou leur refus en retournant l'AR à l'IEN ASH. En l'absence de réponse, l'accord sera réputé acquis. Les chefs d'établissements et les directeurs de CIO seront informés des avis de la CDOEA.

En cas d'accord des représentants légaux, les élèves seront orientés en SEGPA puis affectés en classe de 5^{ème} SEGPA ou 4^{ème} SEGPA, dans la limite des places disponibles, dans l'établissement de leur choix.

Dans le cas d'un avis défavorable de la CDOEA ou d'un refus des parents pour une orientation vers les EGPA, l'élève restera affecté dans son collège. Les dispositions relatives au suivi et à l'accompagnement pédagogique dans le cursus général y seront alors appliquées.

4. CAS PARTICULIER : Procédure spécifique pour les élèves, en situation de handicap

L'orientation en SEGPA/EREA est notifiée par la MPDH dans le cadre des procédures habituelles (Article L 241-6 de la loi du 11 février 2005).

- Dans le cadre de la rédaction d'un GEVA-Sco première demande, le chef d'établissement doit contacter le coordonnateur de la CDOEA (ce.ienash84.cdoea@ac-aix-marseille.fr – 04 90 24 76 40).

- Les élèves bénéficiant d'un PPS en cours de validité (à minima jusqu'au 31/08/2025) doivent faire l'objet d'une décision d'orientation de la CDAPH mentionnée à l'article L 146-9 du code de l'action sociale et des familles. Dans ce cas, il convient de prendre contact avec l'enseignant référent du secteur qui constituera le dossier à destination de la MDPH au cours d'une Equipe de Suivi de Scolarisation. Le protocole académique d'évaluation doit être inclus dans ce dossier (documents F et G). Une copie du protocole sera adressée au coordonnateur de la CDOEA. Les dossiers devront être déposés à la MDPH par les enseignants référents pour le

Vendredi 28 février 2025 dernier délai.

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de Vaucluse



Philippe KOSZYK

Annexe 1 - Orientation en 5ème EGPA (ou 4ème EGPA)

Calendrier de mise en œuvre 2024-2025

	Année de 6ème (ou 5ème)
Jusqu'au Lundi 17 mars 2025	Le chef d'établissement remplit la saisine comportant la proposition d'orientation (document B) avec la famille (<u>signature de l'ensemble des représentants légaux et vœux indispensables</u>). Puis l'adresse, accompagnée du compte-rendu de l'équipe éducative (document A) à l'enseignant référent coordonnateur de la CDOEA (ce.ienash84.cdoea@ac-aix-marseille.fr).
Jusqu'au Mercredi 23 avril 2025	L'établissement transmet <u>le dossier complet en version papier</u> à l'IEN ASH de Vaucluse (DSDEN de Vaucluse – CDOEA – 49, rue Thiers – 84000 Avignon). Le dossier comporte les éléments obligatoires (documents A, B, C, E, F, PPRE, PAP, LSU, bulletins, bilan psychologique sous pli confidentiel) et les éléments complémentaires.
Entre Lundi 19 mai et Vendredi 23 mai 2025	<u>Les sous-commissions</u> se réunissent à la DSDEN de Vaucluse.
Vendredi 6 juin 2025	Les propositions émises lors des sous-commissions sont présentées à la <u>CDOEA plénière</u> pour validation.
A partir du Mardi 10 juin 2025	L'enseignant référent coordonnateur adresse <u>les avis de la CDOEA</u> aux familles. Les collèges et les CIO sont informés des résultats de la CDOEA plénière.
A partir du Vendredi 13 juin 2025	<u>Les notifications d'affectation</u> sont communiquées aux collèges qui informent les familles.

« La section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) est une structure qui a toute sa place dans le traitement de la grande difficulté scolaire. Elle a pour **objectif la réussite du plus grand nombre d'élèves**. Les enseignants spécialisés qui y exercent instaurent un **climat de confiance** et un **contexte pédagogique stimulant**. Par les méthodes pédagogiques spécifiques qu'ils mettent en œuvre, ils permettent aux élèves qui bénéficient de la Segpa de poursuivre leurs apprentissages tout en préparant leur projet professionnel. Les démarches pédagogiques utilisées prennent en compte les difficultés rencontrées par chaque élève et s'appuient sur ses potentialités pour **l'aider à construire et à réaliser son projet de formation**. »

Circulaire n°2015-176 du 28-10-2015



> Les activités des champs professionnels



Habitat

- > Construction, aménagement, finition et équipements techniques des bâtiments d'habitation ou industriels
- > Aménagement des accès et de la voirie



Hygiène Alimentation Services

- > Propreté,
- > Métiers de bouche,
- > Hôtellerie / restauration
- > Services à la personne, aux entreprises et aux collectivités



Production Industrielle

- > Maintenance des systèmes motorisés,
- > Maintenance des véhicules automobiles
- > Métallerie



Espace Rural Environnement

- > Floriculture
- > Production légumières
- > Espaces verts



Vente-Distribution-Logistique

- > Mettre en œuvre une démarche de vente
- > Mettre en valeur les produits
- > Gérer les stocks, traiter les commandes



SEGPA

Sections d'Enseignement Général
& Professionnel Adapté

La SEGPA accueille des élèves présentant des **difficultés scolaires graves et persistantes** auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves **ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances** définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture **attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux**.

Circonscription ASH

04 90 27 76 11

ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr

1EN ASH — DSDEN de Vaucluse

49 rue Thiers

84077 Avignon cedex 04



académie
Aix-Marseille

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les objectifs de la SEGPA

- ◆ S'approprier ou se réapproprier les apprentissages fondamentaux
- ◆ Valider progressivement les compétences du socle attendues en fin de scolarité obligatoire.
- ◆ Restaurer l'estime de soi
- ◆ Renouer avec la réussite scolaire
- ◆ Elaborer un projet d'orientation cohérent et réaliste

L'équipe pédagogique

L'équipe de la SEGPA est composée

- ◆ De professeurs des écoles spécialisés
- ◆ De professeurs de collège
- ◆ De professeurs de lycée professionnel
- ◆ D'un directeur adjoint chargé de la SEGPA

et s'appuie sur les professionnels du collège:

chef d'établissement, conseiller principal d'éducation (CPE), assistante sociale, infirmière scolaire, psychologue de l'éducation nationale.

Organisation et spécificités

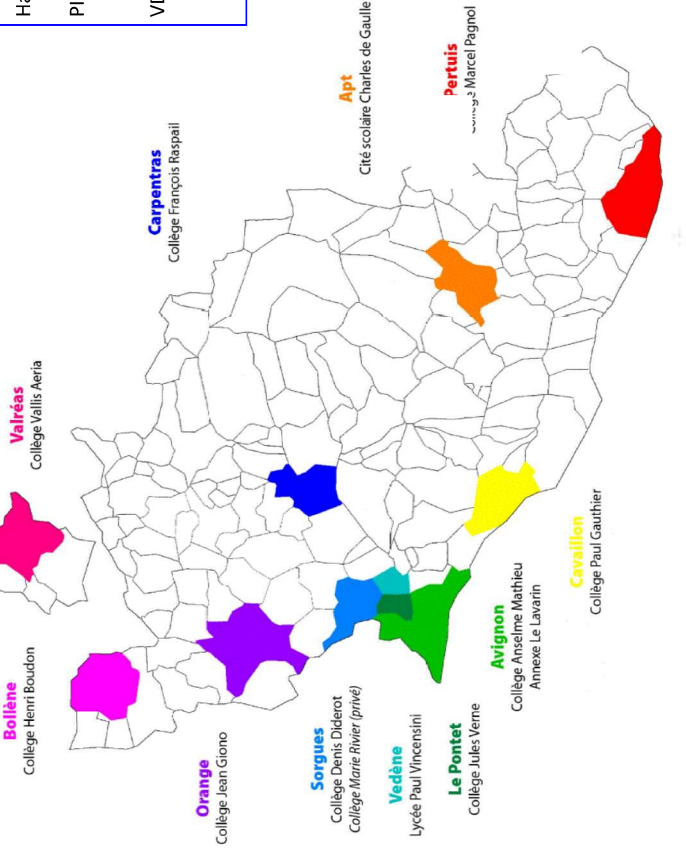
- ◆ Parcours personnalisé et adapté dans des classes de faible effectif (16 élèves).
- ◆ Continuité pédagogique entre les enseignements de la SEGPA et du collège: acquisition des compétences du socle à partir des programmes du collège, adaptés aux difficultés et aux besoins des élèves.
- ◆ Pédagogie différenciée et suivi individualisé
- ◆ Enseignements technologiques et professionnels (6h en 4ème et 12h en 3ème), plateaux techniques, stages en entreprises (10 semaines) en 4ème et 3ème, visites et mini-stages en établissements de formation.

Parcours de formation du collégien en SEGPA

- ◆ **Cycle 3 : 6ème et pré-orientation**
Cette première année de collège met en place des parcours de scolarisation qui favorisent la progression des élèves dans les enseignements. Elle doit permettre de réinterroger l'opportunité d'une orientation à l'issue de l'année de classe de sixième SEGPA avec une nouvelle étude du dossier.
- ◆ **Cycle 4: 5è/ 4è/ 3è**
Enseignements généraux et , dès la 4è, pré-professionnels .
 - Démarche de projet technique s'inscrivant dans un cadre de champs professionnels (plateaux techniques)
 - Découverte du monde professionnel (stages en entreprises)
 - Elaboration du projet d'orientation

Les élèves bénéficiant de la SEGPA participent à la vie de l'établissement et aux activités communes du collège : centre de documentation et d'information, clubs, foyer socio-éducatif, association sportive, voyages scolaires, etc.

SEGPA et LEA du Vaucluse



Diplômes et attestations

- ◆ Une certification prioritaire : le Certificat de Formation Générale (CFG)
 - ◆ Le Diplôme National du Brevet série professionnelle (DNB Pro)
- Comme tous les collégiens, les élèves préparent :**
- ◆ L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) de niveaux 1 et 2
 - ◆ L'attestation de formation aux gestes qui sauvent
 - ◆ L'attestation de Prévention et de Secours Civique de niveau 1 (PSC1)

Champs professionnels		
ERE : Espace Rural Environnement	Apt Ch. De Gaulle	HAS / Hab
	Avignon A. Mathieu Le Lavarin	HAS / Hab PI / ERE
HAS: Hygiène Alimentation Services	Bollène H. Boudon	HAS / ERE
	Carpentras F. Raspail	HAS / Hab
Hab: Habitat	Cavaillon P. Gauthier	HAS / ERE/ Hab
	Le Pontet J. Verne	HAS / Hab
PI: Production Industrielle	Orange Giono	HAS / Hab / ERE
	Pertuis M. Pagnol	HAS / ERE
VDL: Vente Distribution Logistique	Sorgues D. Diderot M. Rivier (privé)	HAS / Hab VDL / Hab
	Valréas V. Aeria	HAS / Hab

Après la 3ème

Accéder à une formation professionnelle qualifiante, au minimum de niveau V (CAP)

- ◆ Lycée professionnel public
- ◆ Lycée agricole public
- ◆ Lycée professionnel privé (LPP et LPPA) et Maison familiale rurale (MFR)
- ◆ Lycée d'Enseignement Adapté (LEA) / Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)
- ◆ Centre de Formation des Apprentis (CFA)



Protocole d'évaluation pour une entrée en 5^{ème} EGPA ou exceptionnellement en 4^{ème} EGPA

Livret de l'enseignant et correction (Français)

I. Objectifs

Ce protocole d'évaluation a pour objectif de fournir à la Commission d'Orientation vers les Enseignements Adaptés dans le Second Degré :

- des productions d'élève consultables ;
- une évaluation la plus objective possible ;
- une adéquation entre les performances de l'élève et le report des connaissances et compétences consignées sur la fiche « Renseignements scolaires » (document E).

II. Procédures d'utilisation

Il est recommandé d'imprimer le livret de l'élève en recto-verso en vérifiant bien la pagination. En cas contraire, vous pouvez imprimer le texte de lecture de l'exercice 1 afin de faciliter les recherches de l'élève.

L'élève réalise les évaluations **sans aide**. La passation peut être organisée en plusieurs **séances de 45 mn maximum** en fonction des besoins de l'élève (lenteur, fatigabilité etc.). Les modalités de passation sont consignées sur la première page du « Livret de l'élève », dans l'espace prévu à cet effet.

Afin que ne soient évaluées que les compétences annoncées dans le protocole, **l'enseignant lit les consignes**. Par ailleurs, **certaines exercices sont dictés, l'élève n'écrit alors que la réponse dans son livret**. En cas de reformulations des consignes et/ou de relances, l'enseignant le précise sur la couverture du « Livret de l'élève »

Nous vous remercions de joindre impérativement le « Livret de l'élève » au dossier de demande d'orientation, afin que celui-ci puisse être consulté par les membres des commissions.

Merci de votre collaboration.

FRANÇAIS

Exercice 1 : lis le texte et réponds aux questions

Item 1	
1	Blanche
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 2	
1	Dans le salon
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 3	
1	Le chat
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 4	
1	Il s'est étiré et a sorti ses griffes
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 5	
1	Dans le cagibi
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 6	
1	Pour la souris et le poisson rouge
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 7	
1	Un garçon
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 8	
1	3 mots entourés parmi : inquiet, levé, allé, retourné, précipité, laissé, épouvanté, anéanti
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 9	
1	Le chat
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 10	
1	Le texte ne le dit pas
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 2 : Production d'écrit Cet exercice n'est pas coté. Penser à noter le temps consacré à la rédaction.

Faire utiliser impérativement un stylo noir, pas de crayon à papier

La production écrite de l'élève doit être le résultat d'un premier jet, sans aucune correction ni annotation.

L'élève peut bénéficier des aides qui lui sont habituellement apportées (dictée à l'adulte, outil numérique...). Dans ce cas merci de le préciser.

Consigne : dire à l'élève qu'il va devoir écrire une histoire.

Temps imparti : **15 minutes** maximum.

Exercice 3 : Cherche le synonyme du mot souligné

Item 11	
1	raison
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 12	
1	fracasser
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 4 : Dictée (cet exercice n'est pas coté)

Texte à dicter

Dans la forêt, les champignons poussent parfois sous les grands arbres.
C'est agréable de les ramasser quand ils sont frais et de les préparer à la crème.

Exercice 5 : Barre l'intrus

Items 13 à 18	habitude, collier, jouet, murmure, chantier, terrible
1	Réponse exacte
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 6 : Ecris le n° des définitions de chaque mot

Item 19	
1	Deux réponses exactes : 2 et 4
9	Autre réponse ou 1 seule réponse
0	Absence de réponse

Item 20	
1	Deux réponses exactes : 1 et 8
9	Autre réponse ou 1 seule réponse
0	Absence de réponse

Item 21	
1	Deux réponses exactes : 6 et 7
9	Autre réponse ou 1 seule réponse
0	Absence de réponse

Item 22	
1	Deux réponses exactes : 3 et 5
9	Autre réponse ou 1 seule réponse
0	Absence de réponse

Exercice 7 : Mets le verbe à l'infinitif

Items 23 à 26	venir, entendre, disparaître, décoller
1	Réponse exacte
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 8 : Conjugue le verbe entre parenthèses

Items 27 à 30	ferai, est tombé, jouent, iras
1	Réponse exacte (orthographe exacte)
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 9 : Souligne le verbe, entoure le sujet

Item 31	
1	Sujet : Elles verbe : prirent
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 32	
1	Sujet : deux yeux bleus émerveillés verbe : plongeaient
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 33	
1	Sujet : le camion verbe : tourna
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 34	
1	Sujet : un magnifique château verbe : se dresse
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

**FICHE DE RESULTATS A INSERER DANS LE LIVRET DE L'ELEVE APRES
CORRECTION**

NOM :

Prénom :

Etablissement :

Le géant égoïste [fiche de recueil] ⌚ 1 minute

Tous les après-midi, en revenant de l'école, les enfants allaient jouer dans le	13
jardin du Géant. C'était un grand et ravissant jardin avec une douce herbe verte.	27
Ça et là, sur l'herbe, il y avait de belles fleurs qui ressemblaient à des étoiles, et	44
il y avait douze pêchers qui, au printemps, s'épanouissaient en délicates	55
floraisons couleur de rose et de perle, et, en automne, portaient des fruits	68
magnifiques. Les oiseaux, assis sur les arbres, chantaient si joliment que les	80
enfants s'arrêtaient de jouer pour les écouter. « Comme nous sommes heureux	91
ici ! » s'écriaient-ils. Un jour, le Géant revint. Il était allé visiter son ami, l'Ogre	105
de Cornouailles, et était resté sept ans avec lui. Au bout de sept ans, il avait dit	122
tout ce qu'il avait à dire, car sa conversation était limitée, et il avait décidé de	138
retourner dans son château. Quand il arriva, il vit les enfants jouer dans le	152
jardin. « Que faites-vous ici ? » s'écria-t-il d'une voix très rude, et les enfants	164
s'enfuirent. « Mon jardin à moi est mon jardin à moi », dit le Géant ; « tout le	179
monde peut comprendre cela, et je ne laisserai personne d'autre que moi y	192
jouer. » Et il construisit tout autour un mur très haut et mit un écriteau :	206
DEFENSE D'ENTRER SOUS PEINE D'AMENDE. C'était un Géant très	215
égoïste. Les pauvres enfants n'avaient plus d'endroit pour jouer. Ils essayèrent	226
de jouer sur la route, mais la route était très poussiéreuse et pleine de gros	241
cailloux, et ils n'aimaient pas cela. Après avoir appris leurs leçons, ils erraient	254
autour du mur en parlant du beau jardin qui était à l'intérieur. « Comme nous y	269
étions heureux ! » disaient-ils entre eux.	274

S)Nombre de mots lus en 1 minute :

E) Nombre d'erreurs :

Mots Correctement Lus par Minute = MCLM=(S-E)=



Protocole d'évaluation pour une entrée en 5^{ème} EGPA ou exceptionnellement en 4^{ème} EGPA

Livret de l'enseignant et correction (Mathématiques)

I. Objectifs

Ce protocole d'évaluation a pour objectif de fournir à la Commission d'Orientation vers les Enseignements Adaptés dans le Second Degré :

- des productions d'élève consultables ;
- une évaluation la plus objective possible ;
- une adéquation entre les performances de l'élève et le report des connaissances et compétences consignées sur la fiche « Renseignements scolaires » (document E).

II. Procédures d'utilisation

Il est recommandé d'imprimer le livret de l'élève en recto-verso en vérifiant bien la pagination.

L'élève réalise les évaluations **sans aide**. La passation peut être organisée en plusieurs **séances de 45 mn maximum** en fonction des besoins de l'élève (lenteur, fatigabilité etc.). Les modalités de passation sont consignées sur la première page du « Livret de l'élève », dans l'espace prévu à cet effet.

Afin que ne soient évaluées que les compétences annoncées dans le protocole, **l'enseignant lit les consignes**. Par ailleurs, **certaines exercices sont dictés, l'élève n'écrit alors que la réponse dans son livret**. En cas de reformulations des consignes et/ou de relances, l'enseignant le précise sur la couverture du « Livret de l'élève »

Nous vous remercions de joindre impérativement le « Livret de l'élève » au dossier de demande d'orientation, afin que celui-ci puisse être consulté par les membres des commissions.

Merci de votre collaboration.

MATHEMATIQUES

Exercice 1 : Ecris en chiffres les nombres dictés

Items de 1 à 6	Item 1 : deux cent quinze mille : 215 000 Item 2 : six millions huit cent mille : 6 800 000 Item 3 : trente mille quatre-vingt-quinze : 30 095 Item 4 : deux mille huit cent soixante-sept : 2 867 Item 5 : cinq dixièmes : 0,5 ou 5/10 Item 6 : vingt-huit unités et sept centièmes : 28,07 ou 28 et 7/100
1	Réponse exacte
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 2 : Associe chaque fraction au nombre équivalent.

Item 7	A : 0,6 = 60/100 B : 0,06 = 60/1000 C : 0,006 = 6/1000
1	3 réponses exactes
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 8	D : 0,04 = 4/100 E : 0,004 = 4/1000 F : 4 = 40/10
1	3 réponses exactes
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 3 : Compare les 2 nombres placés sur chaque ligne en utilisant à chaque fois le symbole qui convient :

13 150	>	1 350
180,5	<	185
0,5	<	1,2
4/5	=	8/10

Item 9	
1	Toutes les réponses sont exactes
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

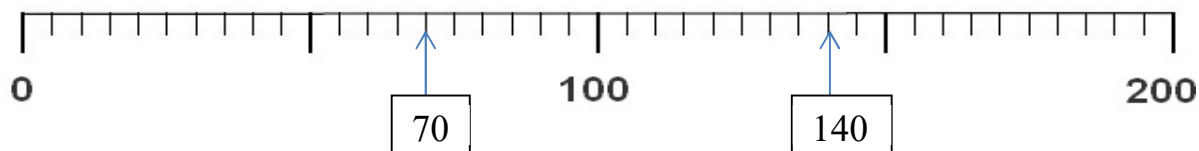
Exercice 4 : Range les nombres du plus petit au plus grand

5 216	8 651	65 186	86 652	156 268	682 651
-------	-------	--------	--------	---------	---------

Item 10	
1	Tous les nombres sont correctement rangés
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

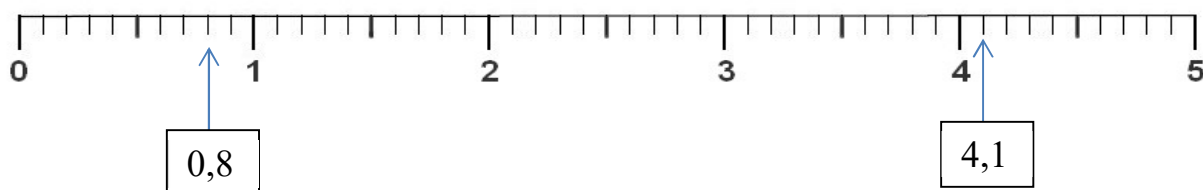
Exercice 5 :

A/ Place sur la droite graduée 70 et 140



Item 11	
1	Les 2 nombres 70 et 140 sont correctement rangés
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

B/ Place sur la droite graduée 0,8 et 4,1



Item 12	
1	Les 2 nombres 0,8 et 4,1 sont identifiés
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 6 : Calcule mentalement

Item 13	$43 + 37 = 80$	$75 + 29 = 104$
Item 14	$85 - 10 = 75$	$39 - 36 = 3$
Item 15	$25 \times 10 = 250$	$63 : 9 = 7$
Item 16	Moitié de 50 = 25	Moitié de 140 = 70
Item 17	Double de 75 = 150	Double de 190 = 380
1	2 réponses exactes par item	
9	Autre réponse	
0	Absence de réponse	

Exercice 7 : Pose et effectue les opérations suivantes dans le cadre prévu

Item 18	$185 + 427 + 58 = 670$
Item 19	$30,8 + 6,37 = 37,17$
Item 20	$763 - 98 = 665$
Item 21	$544 : 4 = 136$
Item 22	$876 \times 34 = 29\,784$
1	Réponse exacte
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 8 : Complète les phrases en écrivant l'unité qui convient.

Item 23	6 heures (h) et 10 minutes (min)
Item 24	324 mètres (m) et 30 centimètres (cm)
Item 25	85 kilogrammes (kg) et 250 grammes (g)
Item 26	45 litres (l) et 33 cl
1	2 réponses exactes par item
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 9 : Résous le problème suivant

Item 27	Résultat 36 quelle que soit la stratégie
Item 28	Résultat 51 quelle que soit la stratégie
Item 29	Résultat 87 quelle que soit la stratégie
Item 30	Montant de sa dépense : 87 €
1	Réponse exacte
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 10 : Ce sac résistera-t-il pour transporter toutes ces provisions ?

Item 31	
1	Réponse : NON avec démarche cohérente
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 11 : Quelle quantité de chaque ingrédient faut-il prévoir pour faire ce gâteau pour 3 personnes ?

Ecris tes calculs dans le cadre.

Item 32	
	1,5 pot de yaourt ou 1 et ½ pot de yaourt ou la moitié de 3 pots de yaourt
	3 pots de farine
	1 pot de sucre en poudre
	2 œufs
1	Au moins 3 bonnes réponses
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Exercice 12 : Reproduis la figure ci-dessous

Item 33	
1	Utilisation des outils : la figure n'a pas été tracée à main levée
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Item 34	Reproduction à l'identique
1	Réponse exacte
9	Autre réponse
0	Absence de réponse

Compte-rendu d'équipe éducative du

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Sexe :

Etablissement :

Les personnes présentes

NOM/Prénom	Fonction	Signature	NOM/Prénom	Fonction	Signature
	Resp. légal 1			Psychologue - EN	
	Resp. légal 2			Assistante sociale	
	Élève			Infirmier scolaire	
	Principal(e)			AESH	
	Enseignant			Enseignant référent	
	Enseignant			Médecin scolaire	

Points d'appui :

.....

.....

.....

.....

Difficultés :

.....

.....

.....

.....

Aides en place :

.....

.....

Observations des partenaires :

.....

.....

.....

.....

Observations de la famille :

.....

.....

.....

.....

Proposition(s) de l'équipe éducative sur l'organisation de la scolarisation

☐ Aménagements pédagogiques particuliers : (PPRE, dans la classe, autres...)

.....

.....

☐ Aides extérieures conseillées :

.....

.....

☐ Orientation en SEGPA conseillée : oui non

Signature des représentants légaux

Signature du chef d'établissement
et cachet de l'école

PROPOSITION DE POURSUITE DE SCOLARITE EN ☐ 5^{ème} SEGPA OU EN ☐ 4^{ème} SEGPA

ELEVE

NOM : _____ PRENOM : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____ ETABLISSEMENT : _____ CLASSE : _____

INFORMATIONS ET RECUEIL DE L'AVIS DES RESPONSABLES LEGAUX

NOM : _____

Prénom : _____

Qualité : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Adresse : _____

Téléphone: _____

Mél : _____

« Je déclare avoir été informé(e) de la proposition de poursuite de scolarité en SEGPA pour mon enfant » :

- ☐ Je suis favorable à cette proposition.
☐ Je suis opposée(e) à cette proposition.

Observations éventuelles

A _____, le _____

Signature : _____

NOM : _____

Prénom : _____

Qualité : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Adresse : _____

Téléphone: _____

Mél : _____

« Je déclare avoir été informé(e) de la proposition de poursuite de scolarité en SEGPA pour mon enfant » :

- ☐ Je suis favorable à cette proposition.
☐ Je suis opposé(e) à cette proposition.

Observations éventuelles

A _____, le _____

Signature : _____

En cas d'acceptation, vous avez la possibilité d'émettre 3 vœux d'affectation par ordre de préférence :

SEGPA CLG ANSELME MATHIEU (0840019P) - 0840019P - AVIGNON	Vœu n°
SEGPA LE LAVARIN – Annexe du CLG MATHIEU (0840688S) – 0840688S - AVIGNON	Vœu n°
SEGPA CLG FRANCOIS RASPAIL (0840115U) - 0840115U - CARPENTRAS	Vœu n°
SEGPA CLG JEAN GIONO (0840117W) - 0840117W - ORANGE	Vœu n°
SEGPA CLG DENIS DIDEROT (0840584D) - 0840584D - SORGUES	Vœu n°
SEGPA CLG JULES VERNE (0840689T) - 0840689T - LE PONTET	Vœu n°
SEGPA CLG HENRI BOUDON (0840715W) - 0840715W - BOLLENE	Vœu n°
SEGPA CLG PAUL GAUTHIER (0840735T) - 0840735T - CAVAILLON	Vœu n°
SEGPA CLG VALLIS AERIA (0840922W) - 0840922W - VALREAS	Vœu n°
SEGPA CLG MARCEL PAGNOL (0840924Y) - 0840924Y - PERTUIS	Vœu n°
SEGPA CLG APT (0841014W) - 0841014W - APT	Vœu n°

Nom et signature du chef d'établissement :

FICHE DE SYNTHÈSE
CDOEA de VAUCLUSE 2nd degré

Elève : NOM Prénom Date de naissance Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin Classe : ☐ 6 ^{ème} ☐ 5 ^{ème}	Cachet et signature du chef d'établissement
Etablissement : NOM Adresse du collège	

Pièces obligatoires				
☐ Compte-rendu d'équipe éducative (doc A)	☐ Saisine signée (doc B)	☐ Fiche de synthèse (doc C)	☐ Renseignements scolaires (doc E)	☐ Livret de l'élève en Français (doc F)
☐ Livret de l'élève en Mathématiques (doc G)	☐ Bilan psychologique	☐ PPRE/PAP	☐ LSU/Bulletins	
Observations éventuelles :				
Dossier certifié complet, transmis à la CDOEA le :				

Partie réservée à la sous-commission
Avis motivé de la sous-commission sur la demande d'orientation en SEGPA : ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Ajourné pour manque d'éléments suffisants
Observations et liste des éléments à fournir en cas d'ajournement :
Le/La président/e de la sous-commission : Date de la sous-commission : Signature

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE (C.D.O.E.A.S.D.)

EVALUATION SOCIALE

Rédigée par: Service: Adresse postale: Mél: Téléphone: Permanences:	
--	--

Ces renseignements sont recueillis confidentiellement dans la perspective d'une meilleure évaluation des difficultés de l'enfant. Conformément à la loi d'accès aux documents administratifs, les parents peuvent demander à consulter ce document.

ETAT CIVIL

De l'enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Adresse : _____

Etablissement scolaire : _____ Classe : _____

Statut juridique : _____ Responsable légal : _____

Les parents

Père

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Profession : _____ Lieu de travail : _____

Mère :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Profession : _____ Lieu de travail : _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

ASSURE

Nom : _____ Prénom : _____

N° de Sécurité sociale : _____ Centre : _____

FRATRIE (situer l'enfant à sa place)

Nom	Prénom	Né(e) le	Etablissement scolaire activité professionnelle	Remarques

1° - Comment l'enfant réagit-il à ses difficultés ? A-t-il un souhait particulier ? Quelle est son attitude à l'égard d'une orientation ? A-t-il un désir professionnel ?

2° - Conditions de vie de l'enfant : Est-il élevé dans sa famille (sinon préciser sa situation) (logement — loisirs - conditions de travail des parents — garde — facilités de déplacements)

3° - Eléments importants de la vie antérieure de l'enfant : (hospitalisation, séparations diverses, etc.)

4° - Evolution de l'enfant constatée par la famille : (développement psychomoteur, caractère, comportement)

--

5° - Attitude des parents par rapport aux difficultés actuelles de l'enfant :

--

6° - Conséquences financières éventuelles d'une admission en SEGPA, dans un établissement spécialisé.

--

CONCLUSIONS DE L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E)

Evaluation des renseignements recueillis: mettre l'accent sur le climat dans lequel vit l'enfant en tenant compte, à la fois du niveau social, du mode de vie de l'enfant, des relations parents-enfants entre ses frères et sœurs ou autres membres de la famille — Préciser l'intervention d'autres services dans la prise en charge de l'enfant — Avis des parents et de l'enfant par rapport à l'orientation proposée —

Date :

Nom et signature :

A TRANSMETTRE A L'AS CT ou à la CDOEA sous pli confidentiel



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Document E

DOSSIER PEDAGOGIQUE

NOM DE L'ÉLÈVE : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

CLASSE : _____

SEXE : _____

Année scolaire	Établissement fréquenté	Classe	Aides mises en place : PPRE, UPE2A, PAP, A.P.....	Service de soins ou autres intervenants extérieurs (CMPP, SESSAD...)	PPS
2024-2025					
2023-2024					
2022-2023					
2021-2022					
2020-2021					
2019-2020					

FREQUENTATION SCOLAIRE		
Fréquentation scolaire régulière ?	OUI	NON
Motifs d'absence les plus fréquents :		
En cas de rupture dans la scolarité de l'élève, préciser la durée et les motifs (maladie, décrochage scolaire ...)		

RELATIONS ECOLE / FAMILLE
Implication de la famille dans la scolarité de leur enfant :
Position de la famille quant à une éventuelle orientation :
Position de l'élève quant à une éventuelle orientation :
Éléments complémentaires qui pourraient éclairer la commission : (langue maternelle...)

COMPETENCES TRANSVERSALES	
ATTITUDE FACE AUX TACHES SCOLAIRES (items proposés à titre indicatif)	Synthèse des difficultés majeures et points d'appui
Engagement dans la tâche	
Concentration	
Mise en œuvre d'une démarche	
Attitude face à l'aide et à l'étayage	
Autonomie (utilisation des outils d'aide, respect des consignes, ...)	
Transfert des connaissances	
Fatigabilité/lenteur	

MAITRISE DE LA LANGUE				
EXPRESSION ORALE	Souvent	Parfois	Jamais	Synthèse des difficultés majeures et points d'appui
Prend la parole en petit groupe				
Prend la parole face au groupe classe				
Prend en compte les propos d'autrui				
Fait valoir son propre point de vue				
Adapte sa prise de parole à la situation de communication				
Utilise un vocabulaire juste et précis				
Utilise une syntaxe correcte				
Produit un discours cohérent en respectant la chronologie				

LECTURE COMPREHENSION	OUI	NON	Synthèse des difficultés majeures et points d'appui
Maîtrise la correspondance phonie-graphie			
Lit à haute voix de façon intelligible			
Manifeste sa compréhension de textes variés (documentaires ou littéraires)			
Donne des informations sur un texte entendu			
Donne des informations sur un texte lu			
Dégage l'idée essentielle d'un texte entendu			
Dégage l'idée essentielle d'un texte lu			
Peut avoir accès à l'implicite			
EXPRESSION ECRITE	OUI	NON	Synthèse des difficultés majeures et points d'appui
S'engage dans l'écriture			
Ecrit une phrase syntaxiquement correcte			
Produit un texte cohérent en respectant la chronologie			
A une orthographe phonétique			
Orthographie correctement les mots courants			
Applique les principales règles d'orthographe lexicale			
Applique les principales règles d'orthographe grammaticale			
Applique les règles fondamentales de conjugaison			

MATHEMATIQUES			
GEOMETRIE - MESURES	OUI	NON	Synthèse des difficultés majeures et points d'appui
Reconnait quelques figures géométriques simples			
Utilise les instruments de tracé			
Utilise le vocabulaire géométrique simple			
Reproduit quelques figures géométriques simples			
Se repère sur un axe			
Utilise les unités de grandeur			
Effectue des conversions			

NUMERATION	OUI	NON	Synthèse des difficultés majeures et points d'appui
Lit et écrit les nombres entiers			
Ordonne et compare les nombres entiers			
Lit et écrit les nombres décimaux			
Ordonne et compare les nombres décimaux			

CALCUL OPERATIONS	OUI	NON	Synthèse des difficultés majeures et points d'appui
Effectue mentalement des calculs simples			
Détermine un ordre de grandeur			
Effectue des opérations sur les nombres entiers			
Effectue des opérations sur les nombres décimaux			
Utilise une calculatrice			

SITUATION PROBLEME	OUI	NON	Synthèse des difficultés majeures et points d'appui
Met en place une stratégie de recherche			
Choisit les données nécessaires à la résolution d'un problème			
Passe à la phase d'exécution			
Contrôle la vraisemblance des résultats			
Lit des représentations graphiques			
Sait interpréter un tableau			

Synthèse des difficultés majeures et points d'appui dans les autres domaines	
DOMAINE ARTISTIQUE	
EPS	
SCIENCES ET TECHNOLOGIE	
OUTILS NUMERIQUES (utilisation d'une tablette....)	
LANGUE VIVANTE ETRANGERE	

Synthèse (à partir des items proposés à titre indicatif)	
ATTITUDE / COMPOTEMENT	
Respect des règles de vie	
Excitabilité	
Comportement vis-à-vis de ses pairs / des adultes	
Autre(s)	

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES
Estimez-vous les résultats en progrès, stationnaires, en régression ? L'élève vous semble-t-il tirer profit des aides apportées ?

Avis de l'équipe enseignante concernant la demande d'orientation :

☐ favorable

☐ défavorable

Avis du psychologue de l'éducation nationale concernant la demande d'orientation :

☐ favorable

☐ défavorable

Coordonnées du psychologue :

Nom :

Tel :

Mail :

Éléments complémentaires :

Nom-Prénom du chef d'établissement :

Nom-Prénom du professeur principal :

Date et signature :

Date et signature :



**Protocole d'évaluation en français pour une entrée en 5^{ème} EGPA
ou exceptionnellement en 4^{ème} EGPA**

Livret de l'élève (A joindre au dossier de demande d'orientation vers les
Enseignements Adaptés dans le Second Degré)

Matériel à prévoir pour la passation : stylo noir

Nom de l'élève : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : ____/____/____ **Classe :** _____

Etablissement : _____ **Commune :** _____

Date(s) de la (des) passation(s) : _____

Fonction de la personne ayant effectué la passation : _____

Présence d'une aide humaine dans le cadre d'un PPS : **OUI** **NON**

Evaluations réalisées :

☐ sans reformulation des consignes ☐ avec reformulation des consignes

☐ sans relance ☐ avec relance

Temps de passation : _____ min en _____ séance(s)

Exercice 1 : Lis le texte suivant.

J'ai tout de suite compris qu'il s'était passé quelque chose de grave. Dès que je l'ai vu, il avait sauté sur mon lit et il se léchait les babines d'une manière qui m'a semblé bizarre. Je ne saurais expliquer pourquoi, mais ça me semblait bizarre. Je l'ai regardé attentivement et lui me fixait avec ses yeux de chats incapables de dire la vérité. Bêtement je lui ai demandé :

- Qu'est-ce que tu as fait ?

Mais lui, il s'est étiré et a sorti ses griffes comme il fait toujours avant de se rouler en boule pour dormir. Inquiet, je me suis levé et je suis allé voir le poisson rouge dans le salon.

Il tournait paisiblement dans son bocal aussi inintéressant que d'habitude. Cela ne m'a pas rassuré, bien au contraire. J'ai pensé à ma souris blanche. J'ai essayé de ne pas m'affoler, de ne pas courir jusqu'au cagibi où je l'ai installée. La porte était fermée. J'ai vérifié cependant si tout était en ordre. Oui, elle grignotait un morceau de pain rassis, bien à l'abri dans son panier d'osier...

Je suis retourné dans ma chambre et j'allais me rasseoir dans mon bureau lorsque j'ai vu le chat soulever une paupière et épier mes mouvements. Il se moquait ouvertement de moi. Alors j'ai eu un doute. Un doute horrible. Je me suis précipité dans la cuisine et j'ai hurlé quand j'ai vu ... le monstre, il a osé ! Il a dévoré...

Je me suis laissé tomber sur un tabouret, épouvanté, complètement anéanti. Sans y croire je fixais la table et l'assiette retournée.

... Il a dévoré mon gâteau au chocolat.

B. Friot, Histoires pressées

Réponds aux questions suivantes :

1- De quelle couleur est la souris ?

.....

Item 1	1	9	0
--------	---	---	---

2- Où est installé le bocal du poisson rouge ?

.....

.....

Item 2	1	9	0
--------	---	---	---

3- Qui fixait le narrateur avec des yeux incapables de dire la vérité ?

☐ le poisson rouge

☐ la souris

☐ le chat

☐ B. Friot

Item 3	1	9	0
--------	---	---	---

4- Que fait toujours l'animal avant de se rouler en boule ?

.....

.....

Item 4	1	9	0
--------	---	---	---

5- Où est installée la souris ?

.....

Item 5	1	9	0
--------	---	---	---

6- Pour quels animaux le narrateur est-il inquiet ?

.....

.....

Item 6	1	9	0
--------	---	---	---

7- Le narrateur est-il une fille ou un garçon ? Entoure dans le texte au moins trois mots qui te permettent de le savoir.

.....

Item 7	1	9	0
--------	---	---	---

Item 8	1	9	0
--------	---	---	---

8- Qui est le monstre ?

☐ le chat

☐ le narrateur

☐ la souris

☐ le gâteau au chocolat

Item 9	1	9	0
--------	---	---	---

9- De quelle couleur est le chat ?

☐ blanc

☐ roux

☐ le texte ne le dit pas

☐ noir

Item 10	1	9	0
---------	---	---	---

Temps passé à la rédaction :

Exercice 2 : Lis le texte suivant et écris la suite de l'histoire

Depuis quelques temps, Nadia interroge ses parents.

- *Dites, Papa et maman, pourquoi je ne peux pas aller toute seule à Paris ?*

Son père soupire :

- *Paris, c'est bien trop grand et bien trop loin.*

Mais Nadia veut voir Paris. Un mercredi après-midi.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Exercice 3 : Cherche le synonyme du mot souligné.

- a) Il lui demanda la cause de son absence.
- ☐ durée
 - ☐ raison
 - ☐ date
 - ☐ fin

Item 11	1	9	0
---------	---	---	---

- b) Il est capable de briser un mur épais.
- ☐ réparer
 - ☐ fracasser
 - ☐ grimper
 - ☐ donner

Item 12	1	9	0
---------	---	---	---

Exercice 4 : Dictée

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Exercice 5 : Dans chaque liste, un mot n'appartient pas à la même famille que les autres. Barre l'intrus

Exemple
bouton boutonner boutonnière boulonner

habit habillage habiller habitude	jour journal jouet journée	chant chantier chanteur chanson
colle collage collier décoller	mur murmure muraille emmurer	terre terrain déterrer terrible

Item 13	1	9	0
Item 14	1	9	0

Item 15	1	9	0
Item 16	1	9	0

Item 17	1	9	0
Item 18	1	9	0

**Exercice 6 : Chacun des quatre mots suivants peut avoir plusieurs définitions.
Ecris pour chaque mot les numéros des définitions qui lui correspondent.**

BALLON n.m définition n°..... et définition n°

Item 19	1	9	0
---------	---	---	---

BOIS n.m définition n°..... et définition n°

Item 20	1	9	0
---------	---	---	---

COUR n.f définition n°..... et définition n°

Item 21	1	9	0
---------	---	---	---

COURT -e adj. définition n°..... et définition n°

Item 22	1	9	0
---------	---	---	---

	DEFINITIONS
1	Matière qui constitue un arbre et qui sert de matériau pour fabriquer divers objets ou pour se chauffer.
2	Aérostat gonflé à l'air chaud ou avec un gaz plus léger que l'air, ce qui lui permet de s'élever dans l'atmosphère.
3	De faible longueur ou de faible hauteur.
4	Objet sphérique ou ovale, creux, gonflé d'air dont on se sert pour jouer.
5	De faible durée.
6	Espace découvert, entouré de murs ou de bâtiments.
7	Ensemble des personnes qui entourent un roi ou une reine.
8	Lieu couvert d'arbres et plus petit qu'une forêt.

Exercice 7 : Mets le verbe souligné à l'infinitif.

Il est venu en vélo.

Item 23	1	9	0
---------	---	---	---

J'entends les oiseaux chanter.

Item 24	1	9	0
---------	---	---	---

Les dinosaures ont disparu.

Item 25	1	9	0
---------	---	---	---

L'avion décollera à 8 h.

Item 26	1	9	0
---------	---	---	---

Exercice 8 : Complète les phrases en conjuguant les verbes entre parenthèses.

Plus tard, je (faire) le tour du monde.

Item 27	1	9	0
---------	---	---	---

Hier, mon téléphone (tomber)en
panne.

Item 28	1	9	0
---------	---	---	---

En ce moment, les enfants (jouer)aux cartes.

Item 29	1	9	0
---------	---	---	---

L'année prochaine, tu (aller) à la piscine tous les mardis.

Item 30	1	9	0
---------	---	---	---

Exercice 9 : Souligne le verbe conjugué et entoure son sujet.

Elles le prirent chacune par un coin.

Item 31	1	9	0
---------	---	---	---

Deux yeux bleus émerveillés plongeaient dans deux autres yeux pareils.

Item 32	1	9	0
---------	---	---	---

Sans ralentir, le camion tourna brutalement.

Item 33	1	9	0
---------	---	---	---

En haut de la colline se dresse un magnifique château.

Item 34	1	9	0
---------	---	---	---

Exercice 10 : Lis le texte suivant

Le géant égoïste

Tous les après-midi, en revenant de l'école, les enfants allaient jouer dans le jardin du Géant. C'était un grand et ravissant jardin avec une douce herbe verte. Ça et là, sur l'herbe, il y avait de belles fleurs qui ressemblaient à des étoiles, et il y avait douze pêchers qui, au printemps, s'épanouissaient en délicates floraisons couleur de rose et de perle, et, en automne, portaient des fruits magnifiques. Les oiseaux, assis sur les arbres, chantaient si joliment que les enfants s'arrêtaient de jouer pour les écouter.

« Comme nous sommes heureux ici ! » s'écriaient-ils.

Un jour, le Géant revint. Il était allé visiter son ami, l'Ogre de Cornouailles, et était resté sept ans avec lui. Au bout de sept ans, il avait dit tout ce qu'il avait à dire, car sa conversation était limitée, et il avait décidé de retourner dans son château. Quand il arriva, il vit les enfants jouer dans le jardin.

« Que faites-vous ici ? » s'écria-t-il d'une voix très rude, et les enfants s'enfuirent.

« Mon jardin à moi est mon jardin à moi », dit le Géant ; « tout le monde peut comprendre cela, et je ne laisserai personne d'autre que moi y jouer » Et il construisit tout autour un mur très haut et mit un écriteau :

DEFENSE D'ENTRER SOUS PEINE D'AMENDE

C'était un Géant très égoïste. Les pauvres enfants n'avaient plus d'endroit pour jouer. Ils essayèrent de jouer sur la route, mais la route était très poussiéreuse et pleine de gros cailloux, et ils n'aimaient pas cela. Après avoir appris leurs leçons, ils erraient autour du mur en parlant du beau jardin qui était à l'intérieur.

« Comme nous y étions heureux ! » disaient-ils entre eux.

Français			
Lire - comprendre	Items 1 à 10	_____ sur 10	_____ %
Etude de la langue	Items 11 à 34	_____ sur 24	_____ %
Total français (hors production d'écrit et dictée non cotées)		_____ sur 34	_____ %

Test de fluence

Nombre de mots lus en 1 minute :Nombre d'erreurs :

Mots Correctement Lus par Minute =

(nombre de mots lus par minute – nombre d'erreurs)

Production d'écrit (noter les éléments observables durant la tâche)

Temps nécessaire à la rédaction :

Attitude de l'élève :

Justification des codes 0 (donner les raisons pour lesquelles certains items n'ont pas été réalisés par l'élève)



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Document G

**Protocole d'évaluation en mathématiques pour une entrée en 5^{ème} EGPA
ou exceptionnellement en 4^{ème} EGPA**

Livret de l'élève (A joindre au dossier de demande d'orientation vers les
Enseignements Adaptés dans le Second Degré)

Matériel à prévoir pour la passation : crayon, gomme, règle, **stylo noir**, compas, équerre

Nom de l'élève : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Classe : _____

Etablissement : _____

Commune : _____

Date(s) de la (des) passation(s) : _____

Fonction de la personne ayant effectué la passation : _____

Présence d'une aide humaine dans le cadre d'un PPS : **OUI** **NON**

Evaluations réalisées :

☐ sans reformulation des consignes

☐ avec reformulation des consignes

☐ sans relance

☐ avec relance

Temps de passation : _____ min en _____ séance(s)

MATHEMATIQUES

Exercice 1 : Dictée de nombres

1	
2	
3	

4	
5	
6	

Item 1	1	9	0
Item 2	1	9	0
Item 3	1	9	0

Item 4	1	9	0
Item 5	1	9	0
Item 6	1	9	0

Exercice 2 : Associe chaque fraction au nombre équivalent.

$$\frac{6}{1000}$$

$$\frac{4}{1000}$$

$$\frac{4}{100}$$

$$\frac{60}{100}$$

$$\frac{40}{10}$$

$$\frac{60}{1000}$$

A : 0,6 =

B : 0,06 =

C : 0,006 =

D : 0,04 =

E : 0,004 =

F : 4 =

Item 7	1	9	0
Item 8	1	9	0

Exercice 3 : Compare les 2 nombres placés sur chaque ligne en utilisant à chaque fois le symbole qui convient : < (plus petit que), > plus grand que, = (égal).

13 150	1 350
180,5	185
0,5	1,2
$\frac{4}{5}$	$\frac{8}{10}$

Item 9	1	9	0
--------	---	---	---

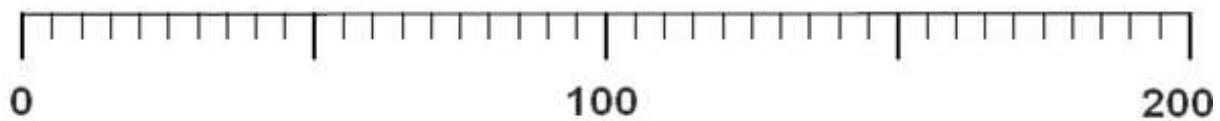
Exercice 4 : Range les nombres du plus petit au plus grand :

65 186	156 268	682 651	8 651	5 216	86 652

Item 10	1	9	0
---------	---	---	---

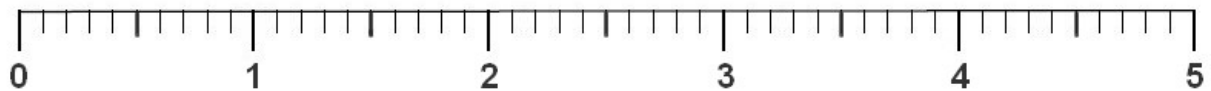
Exercice 5 :

A/ Place sur la droite graduée ci-dessous les nombres 70 et 140 et indique exactement la graduation correspondante avec une flèche.



Item 11	1	9	0
---------	---	---	---

B/ Place sur la droite graduée ci-dessous les nombres 0,8 et 4,1 et indique exactement la graduation correspondante avec une flèche.



Item 12	1	9	0
---------	---	---	---

Exercice 6 : Calcule mentalement (sans poser l'opération).

$43 + 37 = \dots\dots\dots$

$75 + 29 = \dots\dots\dots$

$85 - 10 = \dots\dots\dots$

$39 - 36 = \dots\dots\dots$

$25 \times 10 = \dots\dots\dots$

$63 : 9 = \dots\dots\dots$

$\text{moitié de } 50 : \dots\dots\dots$

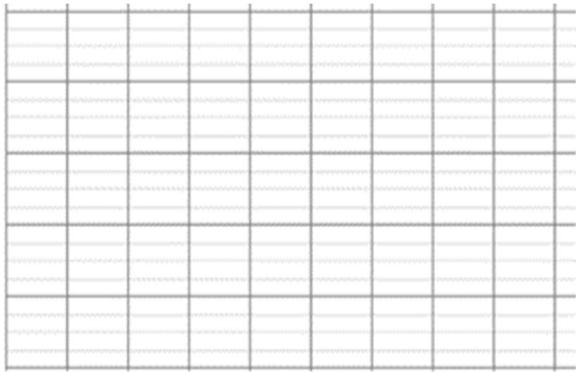
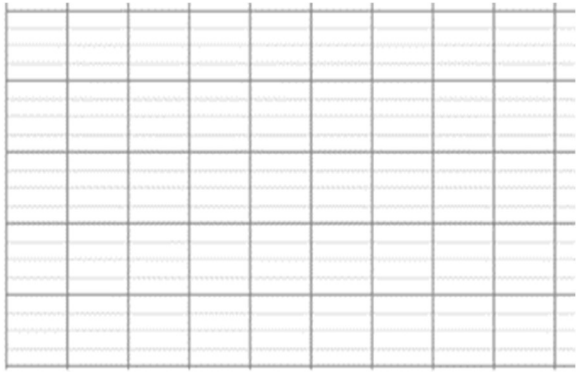
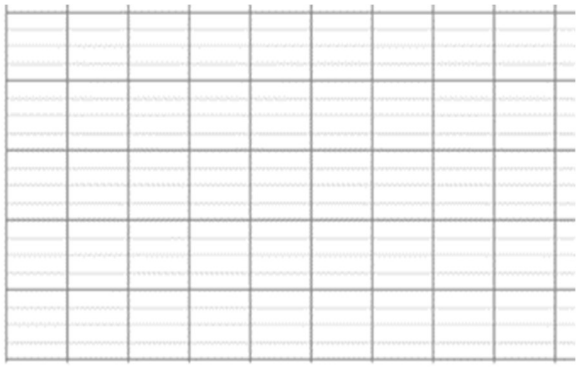
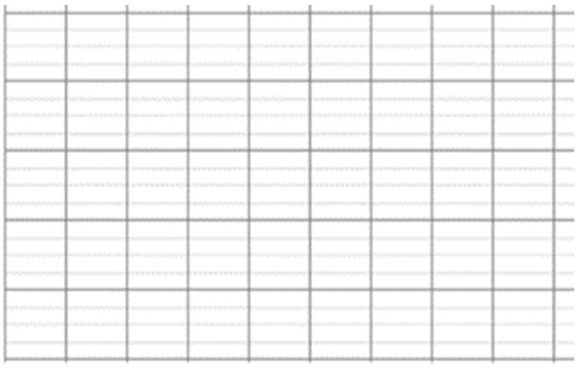
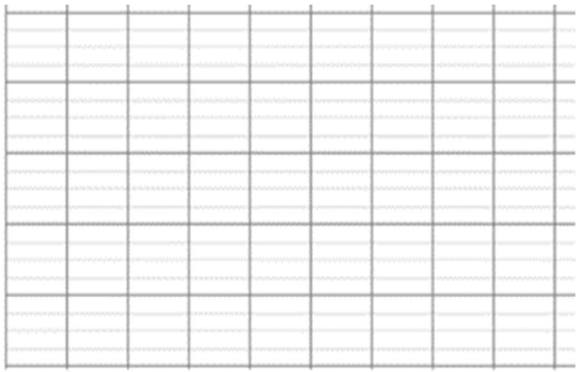
$\text{moitié de } 140 : \dots\dots\dots$

$\text{double de } 75 : \dots\dots\dots$

$\text{double de } 190 : \dots\dots\dots$

Item 13	1	9	0
Item 14	1	9	0
Item 15	1	9	0
Item 16	1	9	0
Item 17	1	9	0

Exercice 7 : Pose et effectue les opérations suivantes :

$185 + 427 + 58$	$30,8 + 6,37$
	
$763 - 98$	$544 : 4$
	
876×34	
	

Item 18	1	9	0
Item 19	1	9	0
Item 20	1	9	0
Item 21	1	9	0
Item 22	1	9	0

Exercice 8 : Complète les phrases avec l'unité qui convient.

Une journée de classe dure 6 _____.

La récréation dure 10 _____.

La Tour EIFFEL mesure 324 _____ de haut.

La règle mesure 30 _____ de long.

Un homme peut peser 85 _____.

Une plaquette de beurre pèse 250 _____.

Le réservoir de la voiture contient 45 _____ d'essence.

Une canette de soda contient 33 _____.

Item 23	1	9	0
Item 24	1	9	0
Item 25	1	9	0
Item 26	1	9	0

Exercice 9 : Résous le problème suivant :

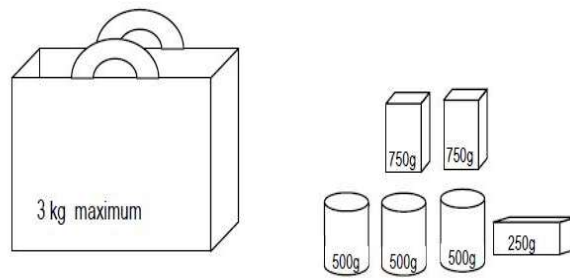
Un jardinier achète 9 rosiers à 4 € pièce et 3 sapins à 17 € pièce. Quel est le montant de sa dépense ?

Explique comment tu fais / écris tes calculs :

Réponse :

Item 27	1	9	0
Item 28	1	9	0
Item 29	1	9	0
Item 30	1	9	0

Exercice 10 :



Ce sac résistera-t-il pour transporter toutes ces provisions ? Coche la bonne réponse.

☐ OUI

☐ NON

Explique comment tu fais / écris tes calculs :

Item 31	1	9	0
---------	---	---	---

Exercice 11 : Recette du gâteau au yaourt pour 6 personnes :

- 3 pots de yaourt
- 4 œufs
- 2 pots de sucre en poudre
- 6 pots de farine

Quelle quantité de chaque ingrédient faut-il prévoir pour faire ce gâteau pour 3 personnes ?

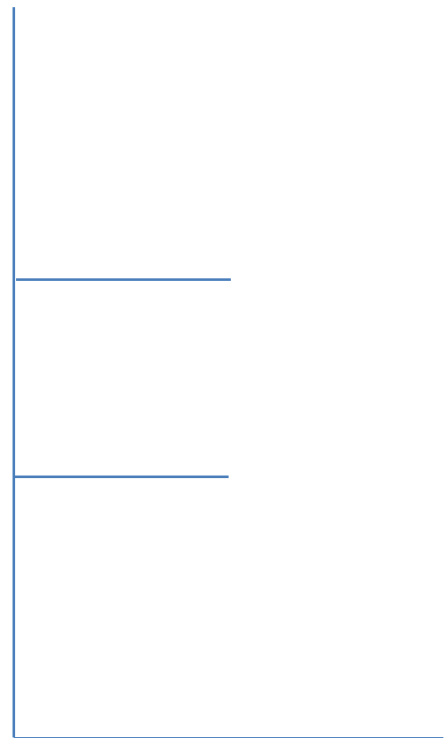
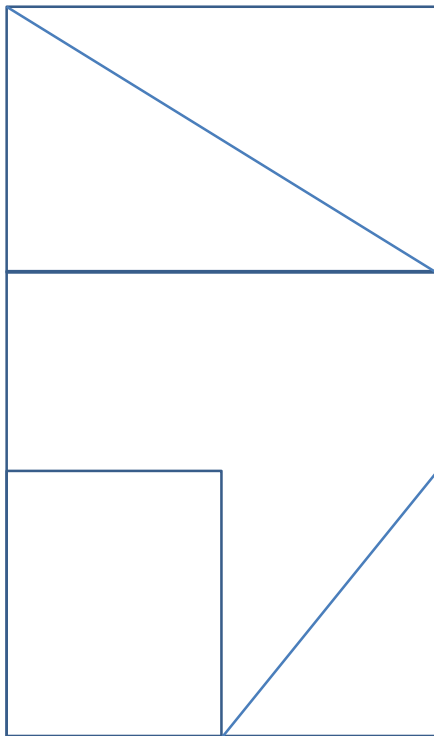
Explique comment tu fais / écris tes calculs :

Réponse :

-
-
-
-

Item 32	1	9	0
---------	---	---	---

Exercice 12 : Reproduis la figure ci-dessous en terminant la figure commencée à droite avec les outils à ta disposition.



Item 33	1	9	0
Item 34	1	9	0

Récapitulatif des résultats de (NOM Prénom de l'élève)

Mathématiques		Items réussis	% de réussite
Nombres et calculs	Items 1 à 22	_____ sur 22	_____ %
Grandeurs et mesure	Items 23 à 26	_____ sur 4	_____ %
Organisation et gestion des données	Items 27 à 32	_____ sur 6	_____ %
Repérage-codage	Items 33 et 34	_____ sur 2	_____ %
Total mathématiques		_____ sur 34	_____ %

Justification des codes 0 (donner les raisons pour lesquelles certains items n'ont pas été réalisés par l'élève)



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Avignon, le 3 octobre 2024

Pôle 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 22

ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
840077 AVIGNON Cedex 04

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

à
Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale
chargés de circonscription du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs
les principaux de collège
s/c de Madame la proviseure du LEA

Objet : Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur/trice d'école de deux classes et plus à compter de l'année 2024/2025

Références : **Code de l'Éducation** Article L.411-2 issu de la loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directeur d'école.

Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école

Arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'écoles, paru au JO du 9 décembre 2014.

Circulaire n° 2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relatif au référentiel métier des directeurs d'école. BO spécial n° 7 du 11/12/2014.

Circulaire MEN 2022578C du 25 août 2020 concernant les fonctions et conditions de travail des directeurs d'écoles. BOEN n° 32 du 27/08/2020.

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude en vue du recrutement des directeurs d'écoles de deux classes et plus au titre de l'année 2025 doivent déposer une demande.

I/ Conditions d'inscription

La direction d'école à une classe ne relève pas de la liste d'aptitude citée en objet. Toutefois en cas d'ouverture d'une classe supplémentaire dans l'école, il est nécessaire d'être inscrit sur la liste d'aptitude pour obtenir éventuellement le poste à titre définitif de cette école à deux classes.

1/ Ancienneté

Pour faire acte de candidature, les instituteurs et professeurs des écoles doivent justifier de trois années de services effectifs d'enseignement.

- La durée des services effectifs s'apprécie au 1^{er} septembre 2025, année scolaire au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie.
- Les périodes de formation à l'INSPE des professeurs des écoles stagiaires ne sont pas prises en compte.
- Les services effectués à temps partiels sont décomptés au prorata de leur durée.

Exception : La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour les enseignants faisant fonction de directeur/trice d'école à deux classes et plus pour l'intégralité de l'année scolaire 2024-2025 ;

2/ Formation

L'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école est subordonnée au suivi préalable d'une formation à la fonction de directeur d'école.

Les instituteurs et les professeurs des écoles, actuellement inscrits sur une liste d'aptitude départementale relative à l'emploi de directeur d'école et qui ne sont pas encore nommés, devront suivre cette formation préalablement à leur prise de fonction à la rentrée scolaire 2025.

3/ Validité de la liste d'aptitude

L'inscription sur la liste d'aptitude départementale demeure valable trois années scolaires. Durant cette période, l'inscription n'a donc pas à être sollicitée de nouveau. Les instituteurs et professeurs des écoles inscrits sur les listes d'aptitude de 2023 et 2024, dans le Vaucluse, ne doivent pas faire un nouvel acte de candidature.

4/ Diverses modalités d'inscription

A/ Professeurs des écoles et instituteurs candidatant pour la première fois ou inscrits depuis plus de trois ans et n'ayant jamais exercé la fonction de directeur d'école

Les personnels doivent transmettre le formulaire joint en annexe à leur inspecteur de circonscription qui émettra un avis. Ils seront ensuite convoqués pour un entretien devant une commission départementale qui formulera un avis après examen des candidatures.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale arrête la liste annuelle des personnels inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école.

Cette inscription est valable pendant trois années scolaires consécutives. Pendant cette période, l'inscription n'a plus à être sollicitée de nouveau. Les personnels envisageant de solliciter un emploi de directeur d'école à la rentrée 2025, dont la précédente inscription sur la liste d'aptitude est intervenue en 2022 ou antérieurement et qui n'ont pas exercé la fonction de directeur d'école, doivent obligatoirement renouveler leur candidature.

B/ Personnels nommés en intérim à la rentrée 2024

Les personnels nommés en intérim dans un emploi de directeur d'école à compter du 1^{er} septembre 2024, pour la totalité de l'année scolaire, peuvent également être inscrits sur cette liste d'aptitude, sur leur demande et sous réserve d'un avis favorable de l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription. En cas d'avis défavorable ou réservé, les candidats seront convoqués pour un entretien devant la commission départementale chargée d'examiner les candidatures.

C/ Personnels inscrits sur une liste d'aptitude d'un autre département

Les enseignants inscrits sur une liste d'aptitude d'un département en cours de validité (2023,2024) et affectés dans un autre département, sont inscrits, **sur leur demande par l'imprimé de réinscription joint**, de plein droit sur la liste d'aptitude établie dans ce département jusqu'au terme de la période de validité.

D/ Directeurs d'école en poste dont l'inscription sur la liste d'aptitude est supérieure à 3 ans

Les enseignants nommés sur des postes de direction et pour lesquels l'inscription sur la liste d'aptitude n'est plus valable ou arrive à échéance au 31 août 2025, **doivent demander leur réinscription par l'imprimé de réinscription joint**, s'ils souhaitent participer au mouvement intra-départemental 2025 et obtenir une nouvelle direction d'école.

II/ Etablissement de la liste d'aptitude – Nomination

1/ Commissions départementales

Les candidatures sont soumises à l'avis d'une commission départementale présidée par le directeur académique ou son représentant. Elle comprend, en outre, un inspecteur de l'Éducation nationale et un directeur d'école.

Les entretiens se dérouleront en décembre 2024. Les candidats seront informés individuellement de la date et du lieu de l'entretien.

2/ Etablissement de la liste d'aptitude

Le directeur académique arrête la liste d'aptitude. Le nombre d'inscrits sur cette liste d'aptitude ne peut excéder quatre fois le nombre total d'emplois à pourvoir.

3/ Nomination - Formation

Les candidats seront avisés individuellement de leur inscription ou non-inscription sur la liste d'aptitude. La nomination en qualité de directeur d'école ne peut intervenir que dans le cadre du mouvement annuel. Il appartient aux candidats de demander à participer au mouvement. Les enseignants ayant reçus un avis favorable à l'issue de l'entretien devront obligatoirement bénéficier d'une formation préalable à la prise de poste. Ils seront convoqués individuellement. La présence à cette formation validera l'inscription sur la liste d'aptitude ;

III/ Instruction des candidatures

1/ Présentation de la candidature

La candidature se fera au moyen d'un imprimé dématérialisé à remplir en ligne à l'adresse suivante :

<https://ppe.orion.education.fr/paca/itw/answer/s/mwlmDw0m8r/k/24-25LADE84>

A la fin de la saisie, l'imprimé récapitulatif sera envoyé sur la boîte mail académique du candidat et une copie sera directement adressée par courriel à l'inspecteur de l'Éducation nationale. Les rapports d'inspection ou comptes-rendus de rendez-vous de carrière peuvent être joints en ligne.

Le formulaire en ligne sera accessible **jeudi 3 octobre au lundi 14 octobre 2024**.

2/ Calendrier des opérations

14 octobre 2024

Date limite de réception des candidatures en ligne

18 octobre 2024

Retour à la DSDEN au pôle 1^{er} degré des candidatures revêtues de l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale.

11 décembre 2024

Commission d'entretien



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Pôle 1^{er} degré

ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

**DEMANDE DE REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
A L'EMPLOI DE DIRECTEUR D'ECOLE
– RENTREE 2025 –**

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :

Adresse électronique professionnelle:@ac-aix-marseille.fr

Affectation 2024-2025 :

AGS au 01/09/2025 :

☐ J'ai exercé pendant 3 années au moins les fonctions de directeur d'école et ma dernière inscription date de plus de trois ans ou ne sera plus effective à compter du 01/09/2025

Je sollicite ma réinscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école.

Ale

Signature :

Transmission : 1^{er} degré → IEN → DSDEN 84-pôle élèves

2nd degré → DSDEN 84-pôle élèves

DECLARATION D'ACCIDENT SCOLAIRE

Un accident doit être obligatoirement déclaré.

Le certificat médical ne peut être exigé mais peut être annexé avec l'accord des responsables légaux.

Cette déclaration établie en deux exemplaires (un original et un double certifié conforme) doit être envoyée signée par mail en version PDF par le directeur(-trice) de l'école / chef(-fe) d'établissement dans les 48 heures. Une copie est conservée dans l'établissement (10 ans après la majorité de l'élève).

Pour la communication du rapport d'accident aux familles de l'élève auteur ou victime, se référer à la circulaire ministérielle n°2009-154 du 27/10/2009 et B.O. n°43 DU 19/11/2009 « Accident Scolaire ».

Le rapport d'accident ne peut être transmis aux familles que sous réserve d'occulter les mentions mettant en cause des tiers, notamment l'identité des témoins, ainsi que celles couvertes par le secret de la vie privé (noms, adresses, coordonnées d'assurance). Il est nécessaire de les désigner par Victime 1, Victime 2, Auteur 1, Auteur 2, Tiers 1, Témoin 1. Conformément aux dispositions du point II de la l'article 6 de la loi n°78-753 du 17 juillet 2009 (circulaire n° 2009-154 du 27 octobre 2009 BO n°43 du 15 novembre 2009). Lorsque les responsables légaux sollicitent la communication de la déclaration, le directeur (-trice) de l'école / chef(-fe) d'établissement doit répondre favorablement à la demande dans un délai maximum d'une semaine.

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Nom de la victime	Prénom
Date de naissance	Classe
Assurance individuelle de l'élève (n° du contrat, nom et adresse)	
Numéro sécurité sociale	

IDENTIFICATION DES RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal 1 Nom Prénom

Adresse

Téléphone
Profession

Responsable légal 2 Nom Prénom

Adresse

Téléphone
Profession

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE / ÉTABLISSEMENT

Nom de l'école / établissement	UAI
Commune	
Circonscription	
Adresse postale	
Tél	Adresse mail
Nom et prénom du directeur (-trice) de l'école/ chef(-fe) d'établissement	

IDENTIFICATION DE L'ACCIDENT

Date	Heure
Lieu	
Moment (entrée, sortie, récréation, classe, trajet)	
Nature de l'accident	
Localisation et nature des dommages corporels	
Nom et adresse du médecin qui a constaté les dommages corporels	
Certificat médical annexé indiquant avec précision les dommages corporels constatés : ☐ OUI ☐ NON	

AGENT CHARGE DE LA SURVEILLANCE

Nom	Prénom
Fonction	
Responsabilité civile (n° de contrat, nom et adresse de la compagnie d'assurance) :	
Où se trouvait l'agent au moment de l'accident ?	
Que faisait l'agent au moment de l'accident ?	
Exerçait-il une surveillance effective ? ☐ OUI ☐ NON	
A-t-il vu l'accident se produire ? ☐ OUI ☐ NON	
Pouvait-il être anticipé ? ☐ OUI ☐ NON	
La victime pratiquait-elle un exercice ☐ autorisé ou ☐ interdit	
L'accident est-il imputable à un état défectueux du terrain, du local ou des installations ? ☐ OUI ☐ NON	

RAPPORT PRECISANT LES CAUSES ET CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

MESURES PRISES APRES L'ACCIDENT

La victime a-t-elle été soignée immédiatement ? ☐ OUI ☐ NON	Par qui ?
Où a-t-elle été conduite ?	Par qui ?
La famille a-t-elle été prévenue ?	Par qui ?
Un procès-verbal de gendarmerie ou de police a-t-il été établi ? ☐ OUI ☐ NON	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TIERS EVENTUELS

L'accident a-t-il été causé par un autre élève ? ☐ OUI ☐ NON	
Nom	Prénom
Date de naissance	Classe
Adresse	
Responsabilité civile (n° de contrat, nom et adresse de la compagnie d'assurance) :	

L'accident a-t-il été causé par un tiers ? ☐ OUI ☐ NON	
Nom	Prénom
Profession	
Adresse	
Responsabilité civile (n° de contrat, nom et adresse de la compagnie d'assurance) :	

CROQUIS DES LIEUX

<i>Disposition générale des lieux</i>
<i>Lieu de l'accident</i>
<i>Place de l'agent chargé de la surveillance (avec une flèche indiquant la direction de son regard), de la victime, de l'auteur éventuel, des témoins</i>

TEMOIGNAGES

Peut être témoin quiconque a vu l'accident se produire, à l'exception de l'enseignant chargé de la surveillance. Les témoignages doivent être rédigés et signés par les témoins eux-mêmes. Les dépositions doivent contenir les précisions suivantes :

- Jour, heure, lieu de l'accident
- Que faisaient, au moment de l'accident, la victime, l'enseignant ou l'enseignante, les témoins ?
- Où était l'enseignant ou l'enseignante ?
- Qu'a-t-il fait après l'accident ?

TEMOIN 1

Nom

Prénom

Age

Adresse

TEMOIGNAGE

DATE

SIGNATURE

TEMOIN 2

Nom

Prénom

Age

Adresse

TEMOIGNAGE

DATE

SIGNATURE

SIGNATURE DE L'AGENT CHARGE DE LA SURVEILLANCE

DATE

VISA DU DIRECTEUR(-TRICE) DE L'ECOLE/ CHEF(-FE) D'ETABLISSEMENT

DATE ET SIGNATURE

VISA DE L'EN

DATE ET SIGNATURE

ANNEXE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE VICTIME DE L'ACCIDENT SURVENU LE/...../.....

Nom : Prénom : Etablissement fréquenté :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AUTEUR DE L'ACCIDENT SURVENU LE/...../.....

Attention : information à ne communiquer au responsable légal de la victime qu'avec l'accord écrit (ci-dessous) renseigné du responsable légal de l'auteur de l'accident

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Etablissement fréquenté : Classe fréquentée :

RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

L'enfant est-il couvert par une assurance : OUI NON

Nom de la compagnie d'assurance :

N° de contrat d'assurance :

Adresse de la compagnie d'assurance :

ACCORD ECRIT

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, responsable légal de l'élève

.....

Autorise / n'autorise pas* le directeur, le chef d'établissement, à communiquer l'ensemble des informations ci-dessus au responsable légal de la victime.

Fait à, le

Signature

*Barrer la mention inutile